

RENTRÉE 2024 -2025

CAMPAGNE D'INSCRIPTION SCOLAIRE ET DEMANDE DE DÉROGATION

du 11 mars 2024 au 22 mars 2024

À noter :

Ne sont pas concernés les enfants entrant au CP déjà inscrits en Grande section de maternelle à Narbonne ainsi que le passage au niveau supérieur au sein de la même école.

Suis-je concerné ?

- Enfants nés en 2021 pour une inscription en Petite section
- Enfants nés en 2022 pour un souhait de pré-inscription en Toute Petite Section
- Nouveaux arrivants à Narbonne
- Demande de dérogation

Comment inscrire mon enfant ?

EN LIGNE : compléter le « formulaire de pré-inscription à l'école », disponible sur le site narbonne.fr > Démarches et téléservices > Les démarches d'inscription de mon enfant, joindre toutes les pièces obligatoires et les retourner par mail à l'adresse suivante : inscriptionscolaire@mairie-narbonne.fr

! Les mails reçus avant l'ouverture de la campagne ne seront pas traités en priorité. Merci de respecter la période indiquée.

Pour les personnes n'ayant pas internet :

EN PRÉSENTIEL : en fonction du calendrier et des places disponibles ci-dessous à l'adresse suivante :

1 Impasse le Soleil, 11100 Narbonne

ECOLES CONCERNÉES		DATE	AMPLITUDE HORAIRE
Maternelles	Elémentaires		
Marx Dormoy Jules Ferry Helvetie	Arago Françoise De Cézelli Bourg Montmorency	Lundi 11 et Mardi 12 Mars	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13H30 à 17H00 Fermé le jeudi matin
Fabre d'Eglantine Léon Blum Marguerite Sol	Jean Jaurès Léon Blum Pasteur	Mercredi 13 et Jeudi 14 Mars	
Lamartine Maria Montessori Marie Curie Suzanne Buisson	Lakanal Jean Macé Voltaire	Vendredi 15 et Lundi 18 Mars	
Paul Bert Mathieu Peyronne Charles Perrault Jean de La Fontaine	Emile Zola Mathieu Peyronne	Mardi 19 et Mercredi 20 Mars	
Pauline Kergomard Gaston Bonheur (Narbonne Plage)	Anatole France Brossolette	Jeudi 21 et Vendredi 22 Mars	

Comment connaître l'école de mon enfant ?

Il suffit d'effectuer votre recherche en ligne sur le portail :
Espace Citoyen > Démarches > Carte scolaire

Quels documents dois-je fournir ?

- Livret de famille (ou extrait d'acte de naissance de l'enfant)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Famille hébergée : un justificatif de domicile de la personne qui vous héberge, 1 attestation sur l'honneur et copie de sa CNI.
- Famille séparée : l'autorisation d'inscription sur Narbonne de l'autre parent ainsi que sa pièce d'identité